



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## défense et usage

Question écrite n° 89385

### Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la place de la langue française dans le monde. Il désire connaître de quelle manière il entend mieux valoriser la langue française, en particulier sur Internet.

### Texte de la réponse

Ces trois dernières années, l'Internet a connu d'importantes mutations dans ses usages et dans ses modes d'accès. Ces mutations constituent un gisement d'opportunités nouvelles pour la diffusion des contenus et des services en langue française. Les évolutions technologiques de l'Internet conditionnent pour une large part les évolutions à la fois économiques et culturelles de nos sociétés. Le ministère de la culture et de la communication a mis en oeuvre plusieurs projets informatiques dont les objectifs sont de garantir, au plus grand nombre, un accès aux données documentaires de l'ensemble de ses services. Ces projets apportent de nouvelles perspectives de diffusion en facilitant la réutilisation des données et plus particulièrement leur intégration aux portails européens Europeana et Apenet. Ainsi, en plus d'assurer une pérennisation de ses données culturelles, le ministère valorise au niveau international des contenus en langue française en favorisant l'accès et la diffusion de contenus culturels numériques sur ces deux portails majeurs européens. Parallèlement, le ministère de la culture et de la communication s'est engagé en 2010 dans une nouvelle démarche de soutien à l'innovation numérique pour développer des usages culturels numériques innovants pour le grand public. Elle s'inscrit dans l'une de ses priorités, la numérisation et la diffusion du patrimoine et de la création. L'appel à projets « services numériques culturels innovants » lancé en octobre 2009 (clos en décembre 2009) a permis d'identifier des expérimentations grand public, à la fois innovantes, visibles et valorisant des contenus culturels numériques. La promotion de nouvelles approches de consultation et de réutilisation des ressources numériques culturelles (pour tous les publics) passent nécessairement par l'utilisation des technologies de traitement automatique du langage dont la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) suit les évolutions dans le cadre de ses missions. En effet, les technologies de l'information et de la communication concourent grandement aux objectifs de la politique de la langue menée par le ministère de la culture et de la communication : valoriser la langue française pour permettre de répondre aux besoins d'expression et de communication des citoyens et des institutions d'une part, encourager le passage entre le français et les autres langues afin de favoriser le multilinguisme d'autre part. La DGLFLF, en raison de son caractère interministériel et de sa vision d'ensemble des enjeux linguistiques propres au développement des nouvelles technologies, est en mesure de jouer un rôle de catalyseur. Ce positionnement lui permet d'orienter son action autour de trois priorités : prendre en compte la dimension linguistique des technologies de l'information et de la communication, contribuer à mettre celles-ci au service de la politique de la langue, veiller à la présence de la langue française sur la toile. La DGLFLF a ainsi obtenu des avancées significatives sur le plan des programmes et des actions : action Techno langue conduite avec les ministères chargés de l'industrie ainsi que de la recherche et l'enseignement supérieur, états généraux du multilinguisme, en septembre 2008, au cours desquels les enjeux linguistiques des technologies ont fait l'objet d'une réflexion approfondie. La

délégation a largement recours dans ses différentes activités aux technologies de la langue : enrichissement de la langue (base de données FranceTerme, correcteur terminologique), préservation de la diversité culturelle (programme corpus de la parole), accessibilité et résorption des handicaps (OCELLES, académie en ligne de la langue des signes française), sensibilisation des publics (site internet dismoidixmots). L'univers numérique conduit à ne plus séparer ce qui se passe en France de ce qui se passe à l'étranger. Un contenu francophone sur Internet est instantanément en mesure d'être consulté par un public potentiel de plus de 200 millions de personnes. C'est pourquoi une action publique concernant le français - tant du point de vue de l'observation, de la sensibilisation que d'une intervention sur les conditions de son emploi - doit s'appliquer prioritairement à la toile. En 2009, la DGLFLF a ainsi participé à la rédaction de la recommandation « Langues et Internet » élaborée par le « Forum des droits sur l'Internet ». Unique à ce jour, cette recommandation fait de la langue un enjeu stratégique du numérique. Elle suggère de nombreuses pratiques pour développer le multilinguisme et l'accessibilité linguistique sur l'Internet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89385

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 28 septembre 2010, page 10473

**Réponse publiée le :** 4 janvier 2011, page 40